

Master Droit et gestion de la santé
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit et gestion de la santé. 2010, Université Montpellier 1 - UM1. hceres-02040724

HAL Id: hceres-02040724

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040724>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague A

ACADÉMIE : MONTPELLIER

Établissement : Université Montpellier 1

Demande n° S3110059636

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit et gestion de la santé

Présentation de la mention

Dans la continuité de la licence « Droit, économie et gestion de la santé », la mention de master « Droit et gestion de la santé » met à profit l'expérience acquise par l'université sur le champ des entreprises de santé pour réunifier l'ensemble des formations en une seule mention. Le M1 « Management économique juridique et social des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux » comprenant un parcours formation initiale et un parcours formation continue permet d'accéder à trois spécialités rattachées à l'UFR Droit : « Droit des établissements de santé, sanitaires, sociaux et médico-sociaux », « Droit et produits de santé », « Droit international et comparé de la santé » qui est une création. La licence d'administration publique (LAP) et le M1 « Administration publique » et les formations de gestion permettent d'accéder à deux spécialités rattachées à l'IPAG (Institut de préparation à l'administration générale) et l'ISEM (Institut des Sciences de l'Entreprise de Montpellier) : « Administration et management des établissements publics de santé », « Gestion des établissements de santé ».

Avis condensé

- Avis global :

La mention désormais individualisée et non répartie au sein des composantes présente une offre de formation assez transdisciplinaire mettant en avant les disciplines de droit, de gestion ou management nécessaires à l'évolution des demandes dans le domaine de la santé. L'objectif scientifique de la formation est bien déterminé et consiste à développer des connaissances juridiques de base sur l'environnement, le fonctionnement, l'organisation et le financement des structures sanitaires et sociales, et en complémentarité des compétences en management (des personnes, stratégique et opérationnel) afin de les orienter vers une gestion adaptée de leurs établissements ou services. La constitution d'une offre structurée axée sur les entreprises et établissements de santé constitue une originalité tant régionale que nationale. L'adossé à la recherche se fait par le Centre Européen d'Etudes et de recherche Droit et Santé, Faculté de Droit de Montpellier-UM1, équipe qui apparaît active bien qu'en émergence. L'adossé aux milieux socio professionnels est particulièrement prégnant. Les grandes fédérations du secteur, FHF (Fédération Hospitalière de France), FEHAP (Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne) et FHP (Fédération de l'Hospitalisation Privée) soutiennent l'ensemble des projets pour répondre aux nouvelles exigences de diplômes existant dans le secteur sanitaire et médico-social. La multiplicité des spécialités fait perdre peut-être à la mention une certaine cohérence.

- Points forts :

- Une transdisciplinarité de la mention recouvrant à la fois droit, gestion.
- Une insertion professionnelle marquante pendant les formations avec un adossé fort aux milieux professionnels même s'il existe parfois une certaine confusion des perspectives professionnelles.
- Un fort investissement dans la formation continue.



- Une forte association des établissements du secteur (public, privé lucratif, privé non lucratif, grandes fédérations hospitalières, grands cabinets d'avocats ayant d'importants services de droit de la santé) à la réflexion afin de mieux cibler les axes de formation prioritaires.
- Points faibles :
 - La multiplicité des spécialités qui nuit à la cohérence de la mention dans la mesure où les objectifs professionnels sont quelquefois confus. Cela se retrouve d'ailleurs dans le cadre de l'organisation pédagogique où existe une très grande mutualisation.
 - La baisse des flux d'étudiants dans certaines spécialités.
 - La réelle couverture de l'équipe pédagogique : la multiplicité des directions de spécialités par un seul porteur, l'adéquation de la couverture scientifique des porteurs aux spécialités dont ils sont responsables ainsi que la difficulté d'être porteur d'une spécialité alors que l'université de rattachement est très éloignée. Tout cela met en avant les faiblesses de l'équipe pédagogique. L'équipe pédagogique est formée de peu d'universitaires de l'UM1 mais d'un nombre important d'enseignants d'autres universités. L'équipe de professionnels est assez diversifiée et complète.
 - Le pilotage de la formation est assez inégal selon les spécialités et en M1 ce pilotage apparaît inexistant.
- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : B
- Recommandations pour l'établissement :

Une mention dont l'existence n'est pas à remettre en cause mais qui nécessite une plus grande cohérence et un meilleur pilotage. Il conviendrait de réfléchir à une rationalisation de la formation en limitant le nombre de spécialités.

Avis détaillé

1 • OBJECTIFS (scientifiques et professionnels) :

La mention présente une offre de formation transdisciplinaire mettant en avant les disciplines de droit, de gestion ou management nécessaires à l'évolution des demandes dans le domaine de la santé.

L'objectif de la formation est donc de développer des connaissances juridiques de base sur l'environnement, le fonctionnement, l'organisation et le financement des structures sanitaires et sociales, et en complémentarité des compétences en management (des personnes, stratégique et opérationnel) afin de les orienter vers une gestion adaptée de leurs établissements ou services.

L'objectif de la mention est aussi de s'adapter au domaine sanitaire médicosocial et social qui connaît actuellement une phase de mutation et la structuration de la mention s'adapte au décroisement progressif des secteurs sanitaire, social et médico-social tout en ne négligeant pas les différences de législation et de réglementation mais, en prenant davantage conscience des similitudes et des interactions entre le Sanitaire et le Social. La construction du contenu de l'offre s'adapte aux spécificités du métier de chacun, tout en offrant une vision unitaire du secteur.

2 • CONTEXTE (positionnement, adossement recherche, adossement aux milieux socio-professionnels, ouverture internationale) :

Dans le cadre du domaine Droit, économie, gestion (DEG), la mention « Droit et gestion de la santé » apparaît comme une mention transdisciplinaire à côté de sept autres mentions assez classiques comme « Droit privé », « Droit public »... Cette transdisciplinarité peut être très porteuse sachant que désormais la seule connaissance juridique ne suffit plus sans connaissances complémentaires en gestion.

La constitution d'une offre structurée axée sur les entreprises et établissements de santé constitue une originalité tant régionale que nationale. Elle est autorisée par l'interdisciplinarité de l'Université Montpellier 1 (UM1).

L'adossement à la recherche met en évidence deux centres principaux en droit : le Centre Européen d'Etudes et de recherche Droit et Santé, Faculté de Droit de Montpellier-UM1, présenté comme en émergence mais dont on ne saisit pas vraiment le statut (équipe interne à l'UMR 5815 ?) dont les membres présentent une activité de publication



et scientifique visible (responsable pour le Groupe Les Etudes Hospitalières de la publication bimestrielle : La Revue Droit et Santé, réalisation de nombreuses publications et de nombreux colloques), le Laboratoire de Droit Social EA2996, ainsi que de façon plus marginale des équipes en économie et gestion.

L'adossement aux milieux socio-professionnels est particulièrement prégnant. Les grandes fédérations du secteur, FHF, FEHAP et FHP soutiennent l'ensemble des projets pour répondre aux nouvelles exigences de diplômes existant dans le secteur sanitaire et médico-social.

Il existe des liens pédagogiques forts entre les différentes UFR droit, gestion, économie. Il conviendrait que les sigles utilisés soient définis comme IPAG, ISEM pour les personnes extérieures.

L'ouverture à l'international est bien assurée. Plusieurs formations de cette mention sont offertes aux étudiants d'universités francophones partenaires de l'AUF (Agence universitaire de la Francophonie) par le biais de la FOAD (Formation Ouverte à Distance), notamment. Des accords de « co-diplomations » permettent aux étudiants d'effectuer les formations de M2 en validant un semestre d'étude dans les universités partenaires (Sherbrooke - Canada ; Cheikh Anta Diop - Dakar ; Antananarivo - Madagascar ; Beyrouth - Liban ; Tunis - Tunisie- ; Alexandrie - Egypte- ; Rabat - Maroc ; Vientiane - Laos- ; Louvain - Belgique ; Neufchâtel - Suisse...).

3 • ORGANISATION GLOBALE DE LA MENTION (structure de la formation et de son organisation pédagogique, politique des stages, mutualisation et co-habilitations, responsable de la formation et équipe pédagogique, pilotage de la formation) :

L'offre, jusqu'alors essentiellement pensée au sein des UFR, est désormais structurée au sein d'une mention inter domaines, ce qui permet de mettre en valeur et à profit l'interdisciplinarité de l'UM1. Dans la continuité de la licence « Droit, économie et gestion de la santé », la mention de master « Droit et gestion de la santé » met à profit l'expérience acquise par l'université sur le champ des entreprises de santé. On comprend difficilement quel est le réel public du master 1 « Management économique, juridique et social des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux » qui semble être proposé aux seuls professionnels intéressés même s'il est précisé qu'il existe un parcours formation initiale et un parcours formation continue. Dans certains documents d'UM1, la présentation de la mention n'est pas faite. Le contenu du master 1, très intéressant en termes de contenu pédagogique, fortement axé sur le droit de la santé dans l'approche sanitaire et sociale, semble être cependant très spécialisé et pourrait présenter un aspect tubulaire. Paradoxalement, la formation pour les professionnels avec les modules de l'UNJF (Université Numérique Juridique Francophone) apparaît très généraliste. Cette formation de M1 conduit à cinq spécialités : « Droit des établissements de santé, sanitaires, sociaux et médico-sociaux », « Droit et produits de santé », « Droit international et comparé de la santé » qui est une création, « Administration et management des établissements publics de santé », « Gestion des établissements de santé », spécialités portées par différentes composantes (Droit, IPAG, ISEM).

Si la mutualisation est nécessaire, on s'interroge sur une trop grande mutualisation entre différentes spécialités (90 heures mutualisées au sein du socle commun d'enseignements ; 60 heures mutualisées au sein du tronc commun organisé entre les spécialités). Les UE (unités d'enseignement) apparaissent assez théoriques faisant appel aux concepts et méthodes fondamentaux en économie et gestion sanitaire, en droit médical et hospitalier, en droit et réglementation du médicament et des produits de santé. Un certain nombre de cours d'approfondissement sont proposés. Puis il existe des cours spécifiques relatifs aux établissements de santé, leur gestion, leur contentieux. Seuls ces cours spécifiques caractérisent la spécialité.

Des stages sont organisés dans chacun des masters. Certains stages dans certaines spécialités se réaliseront à l'étranger.

La direction des équipes pédagogiques est assez inégalement assurée en termes d'adéquation des compétences scientifiques des porteurs. L'équipe pédagogique est formée de peu d'universitaires de l'UM1, beaucoup d'enseignants sont d'autres universités. L'équipe de professionnels est assez diversifiée et complète.

Le pilotage de la formation est assez inégal selon les spécialités. Pour la mention de M1, il existe un manque certain de pilotage.



4 • BILAN DE FONCTIONNEMENT (origines constatées des étudiants, flux, taux de réussite, auto-évaluation, analyse à 2 ans du devenir des diplômés, bilan prévisionnel pour la prochaine période) :

Le bassin de recrutement est large : national, méditerranéen et international.

Les flux ne sont pas spécifiquement bien déterminés mais il semblerait que les flux soient en baisse. Certains documents généraux semblent préciser que la mention M1 n'a pas ouvert.

Les procédures sont décrites mais d'une manière très vague. Une évaluation des formations est réalisée après chaque cours par les étudiants de formation initiale et également par les étudiants de formation continue, à l'aide de fiche d'évaluation.

Avis par spécialité

Droit des établissements de santé, sanitaires, sociaux et médico-sociaux

- Avis :

La formation dispensée est axée sur les problèmes juridiques survenant dans les activités du secteur sanitaire, social et médico-social. La formation ne se préoccupant que des aspects juridiques de ces activités, elle n'entre pas en concurrence, mais en complémentarité, avec les formations existantes au sein de l'université.

- Points forts :

- Cette spécialité, par la mise en place quasi systématique de contrats d'apprentissage, permet une forte intégration professionnelle. Cet objectif d'insertion professionnelle est doublé d'une approche plus théorique grâce à la rédaction d'un mémoire, formation à la recherche.
- Il y a une forte association des établissements du secteur (public, privé lucratif, privé non lucratif) et de grandes fédérations hospitalières ainsi que de grands cabinets d'avocats, ayant d'importants services de droit de la santé, à la réflexion afin de mieux cibler les axes de formation prioritaires.
- Des modules d'anglais sont proposés. Les étudiants bénéficient au premier semestre d'un cours d'anglais juridique, qui pour certains des étudiants, peut être suivi d'un stage effectué à l'étranger, voire d'une mobilité internationale lors du second semestre. Une maîtrise de l'environnement numérique est facilitée par le recours à l'UNJF.

- Points faibles :

- Quant aux effectifs attendus, même si le nombre des candidatures reste stable, le nombre des étudiants réellement inscrits est en baisse notable.
- L'organisation pédagogique, avec une très grande mutualisation des cours entre les différentes spécialités et seulement des cours spécifiques qui caractérisent la spécialité, amène à s'interroger sur la réelle spécificité de chaque formation.

- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : A

- Recommandation pour l'établissement :

Il convient d'assurer l'avenir de cette spécialité en assurant une évaluation constante de l'adéquation au marché du travail par un véritable pilotage de la mention, en particulier en termes d'insertion professionnelle.

Droit international et comparé de la santé

- Avis :

Cette spécialité M2 professionnelle, en demande de création, a pour objectif de développer des connaissances en droit international et droit comparé de la santé. Les objectifs professionnels semblent a priori porteurs au vu de l'évolution du marché professionnel puisque les débouchés sont vers les métiers de cadre, cadre intermédiaire dans une organisation internationale ou dans une ONG. Les autres professions visées sont celles que l'on retrouve dans les autres spécialités. Ce diplôme se place dans une dynamique d'ouverture au monde méditerranéen et, plus largement au monde francophone. La formation intégrera, outre des étudiants en formation initiale, des apprenants en formation professionnelle. Elle est axée sur les problèmes juridiques, économiques, managériaux survenant dans les activités de santé dans une perspective internationale.

- Points forts :

- L'ouverture à l'international est un des atouts de cette formation et ce, dans le cadre des universités francophones partenaires de l'AUF par le biais de la FOAD. Elle est renforcée par une très bonne équipe pédagogique et permet une réelle mobilité internationale en découvrant les enjeux et logiques d'un autre système de droit et de santé, en acquérant une expérience professionnelle au niveau international, en obtenant une bi-diplômation.



- Les UE sont tournées vers l'international et le droit comparé, mais avec une interdisciplinarité intéressante : droit, économie, droit pharmaceutique, approche politique touchant plusieurs continents (Europe/Afrique/Asie/Océanie/Amérique), approche humanitaire de la santé.

- Points faibles :

- Une faible ouverture à la recherche ce qui aurait en cette matière pu être intéressant.
- Peu de procédures d'évaluation prévues dans ce cadre que ce soit évaluation des enseignements ou évaluation de l'insertion professionnelle.
- L'absence de droit européen de la santé.

- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : B

- Recommandations pour l'établissement :

Une création que l'on peut encourager avec un porteur fortement ancré dans l'international, mais qu'il conviendra de renforcer dans l'optique de la recherche et pour laquelle il faudra, grâce à un réel pilotage, vérifier l'adéquation en termes de débouchés.

Droit et produits de la santé

- Avis :

La formation proposée est bien individualisée et déterminée en termes d'objectifs scientifiques. Elle est une formation juridique axée sur les activités du secteur des produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux, cosmétiques, compléments alimentaires, produits vétérinaires, produits issus des biotechnologies, produits issus du corps humain, déchets des activités de santé, etc.). Elle est assez pluridisciplinaire axée vers le droit mais aussi l'économie. Elle est marquée par une certaine originalité puisqu'axée sur les activités des acteurs du domaine des produits de santé. La formation se préoccupe essentiellement des aspects réglementaires, de management juridique et éthique de ces activités. Aussi, elle n'entre pas en concurrence, mais apparaît en complémentarité avec les formations existantes au sein de l'université.

Cette formation trouve sa justification dans une mutation du secteur des produits de santé additionnée à l'accroissement significatif de la réglementation et démontre la nécessité actuelle de former de nouveaux juristes spécialisés dans ce domaine particulier, formation non encore offerte au sein des universités.

Les objectifs professionnels se justifient dans la mesure où le marché des produits de santé est un marché porteur qui pourra offrir de nombreux débouchés aux étudiants.

Le public visé est aussi le public de formation continue : praticiens du droit (avocats, juristes spécialisés notamment), acteurs des entreprises pharmaceutiques (cadres dirigeants...), acteurs des laboratoires et industries autres que pharmaceutiques (industrie cosmétique, vétérinaires, fabricants de dispositifs médicaux, etc.).

- Points forts :

- Le bon adossement aux professionnels de la branche par leur participation aux enseignements, par les conventions, par les terrains de stages favorisés.
- L'ouverture vers l'international (partenariat avec le Québec, le Liban, l'Afrique méditerranéenne et l'Afrique de l'ouest) est un point positif de cette formation.

- Points faibles :

- Un manque certain de pilotage surtout en termes d'évaluation de l'insertion professionnelle.
- Les flux d'étudiants apparaissent très fluctuants.
- Si l'équipe pédagogique universitaire et professionnelle est très complète, la direction de cette dernière peut poser problème en termes d'adéquation des compétences scientifiques des porteurs à la spécificité de la formation.

- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : B



- Recommandations pour l'établissement :

Même si la formation semble présenter un attrait tant sur le fond que sur son aptitude à l'insertion professionnelle, il convient de vérifier, par la mise en place d'un réel pilotage de la spécialité en termes d'équipes pédagogiques et d'insertion professionnelle, que cette formation corresponde encore et toujours au besoin du marché en réalisant de véritables enquêtes d'insertion professionnelle surtout qu'il existe a priori une association des anciens et que le nombre d'étudiants par promotion est assez limité.

Administration et management des établissements publics de santé

- Avis :

Cette spécialité professionnelle au sein de l'IPAG met en œuvre une démarche de formation professionnelle qualifiante et diplômante dans un cadre d'adaptation à l'emploi et de préparation aux concours dans le secteur de la santé et plus spécifiquement le secteur public. Les objectifs un peu identiques à ceux des autres spécialités visent les cadres hospitaliers, d'encadrement administratif du secteur de santé, mais aussi dans le secteur privé les cadres de haut niveau pour être gestionnaire de structure de santé. On vise spécifiquement le nouveau corps intermédiaire catégorie A Attaché d'Administration Hospitalière qui est promis à un très bel avenir ainsi que le corps de Directeur d'Etablissements Sanitaire Social et Médico-social nouvellement fusionné en 2009. Cette spécialité s'inscrit comme un complément par rapport à la licence 3 d'administration publique et au master 1 d'administration publique, pour les étudiants ayant validé ces formations et souhaitant préparer un concours relevant spécifiquement du secteur public de la santé, en relation avec l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) de Rennes (notamment directeur d'hôpital, inspecteur de l'action sanitaire et sociale). A priori, cette spécialité apparaît comme complément des autres spécialités (le droit des entreprises de santé dans une approche centrée sur le droit privé, l'économie et la gestion de la santé dans une approche centrée sur les sciences économiques.)

- Points forts :

- Son fondement pédagogique s'appuie sur les fondamentaux du droit public (régime juridique, statuts, contrats, responsabilité, contentieux...) ainsi que sur la spécificité liée au développement des associations et partenariats entre le secteur public et le secteur privé soumis à l'impératif d'une nouvelle gestion managériale (la nouvelle gouvernance hospitalière). Une ouverture à l'international des UE est appréciable permettant la connaissance des autres systèmes de protection sociale ainsi que le cadre spécifique de l'aide et de l'action humanitaires.
- Cette spécialité associe une équipe universitaire et de nombreux professionnels du domaine hospitalier, territorial et de l'environnement de la santé publique pour assurer la complémentarité entre enseignement, recherche et applications concrètes.
- Cette formation intègre étudiants et stagiaires de formation professionnelle dans une démarche de recherche et présente un fort potentiel d'insertion professionnelle régionale renforcé par un système d'évaluation conjuguant auto-évaluation et évaluation partagée (évaluation des enseignements). Un suivi individuel de l'insertion professionnelle de chaque étudiant sera mis en œuvre afin d'apprécier l'efficacité du master et sa reconnaissance dans le milieu professionnel.

- Points faibles :

- On retrouve une nouvelle fois les UE quasi à l'identique que pour les autres spécialités avec la notion de droit commun, et peu d'UE vraiment spécifiques ce qui renforce l'impression d'une duplication des spécialités (« Administration des établissements publics de santé », « Droit des établissements sanitaires »). Cette confusion est renforcée par la présentation des objectifs professionnels qui pourraient de plus se superposer avec la spécialité « Droit des établissements de santé, sanitaires, sociaux et médico-sociaux » même si a priori le caractère public et privé les différencie.
- Un flux d'étudiants peu élevé et en baisse.
- Si l'équipe pédagogique est cohérente, on peut s'interroger sur l'adéquation des compétences spécifiques de la direction de cette spécialité aux exigences de compétences requises par la formation.

- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : B



- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de revenir sur une offre pédagogique un peu répétitive mais aussi de veiller à une adéquation avec les débouchés, le peu d'étudiants s'expliquant peut-être par cela.

Gestion des établissements de santé

- Avis :

L'objectif de la spécialité telle qu'elle est modifiée est de répondre au plus près possible aux demandes en termes de gestion. Un ancien parcours devient une spécialité rebaptisée « Gestion des établissements de santé » qui comprendra deux options : « Gestion des établissements sanitaires » (GES) et « Gestion des établissements médico-sociaux ». On retrouve pour cette spécialité GES les débouchés quasi identiques à ceux de certaines spécialités de la mention cependant l'accent est fortement mis sur l'aspect gestionnaire pour, principalement, des cliniques privées et des Etablissements Hospitaliers pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

- Points forts :

- Un flux d'étudiants de près d'une quarantaine est constant.
- Un pilotage fort de la spécialité autant pour l'évaluation des enseignements que pour l'évaluation de l'insertion professionnelle, évaluée avec deux types d'enquêtes (classiques et par internet). Pour le parcours GES, ces enquêtes font apparaître que près de 90 % des étudiants avaient obtenu un emploi dans leur spécialité dans les trois mois qui suivent la sortie du diplôme, pour atteindre 100 % dans les six mois.
- Une formation à et par la recherche fortement développée même pour une spécialité à forte connotation professionnelle mais adossée à des laboratoires de recherche actifs. Les enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs, en étroite relation avec les travaux des laboratoires et groupes de recherche qui assurent un rôle d'expertise scientifique en appui du diplôme.

- Point faible :

- Une possible confusion avec les objectifs professionnels d'autres spécialités de la mention même si cependant la spécificité gestion est bien marquante.

- Recommandation pour l'établissement :

Cette formation bien pilotée, bien individualisée en termes de compétences acquises, mériterait de montrer sa réelle spécificité afin de ne pas entrer en concurrence avec d'autres spécialités de la mention.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : A+